

Calendrier du mois d'Avril 2019.

Sorties du mercredi à la demi-journée de niveau 2

Mercredi 3: randonnée à la ½ journée

Tuchan: " Château Segure-Notre dame de Faste"

Environ 9,3 km et 400 m de dénivelé..

110 km A/R 28,00 € par voiture

Mercredi 10: randonnée à la ½ journée

Feuilla: " Le col de feuilla"

Environ 10,0 km et 330 m de dénivelé..

28

km A/R 7,00 € par voiture

Mercredi 17: randonnée à la ½ journée

Le Boulou «La Chapelle St Pere de Lancer»

Environ 10,5 km et 400 m de dénivelé.

120 km A/R 32,00 € par voiture frais d'autoroute compris

Mercredi 24 Avril: Randonnée à la journée de niveau 3. Voir clic ici

Les randonnées envisagées sur ce calendrier, pourront être annulées, modifiées, ou remplacées, en fonction de la météo ou du constat fait lors des reconnaissances.

Il est conseillé de vérifier sur le site juste avant la sortie, si des modifications n'ont pas été portées à la proposition de la date.

La distance A/R annoncée est calculé à l'aide d'un calculateur d'itinéraire, elle est précisée après reconnaissance ce qui peut entraîner une modification du covoiturage (+ autoroute si utilisée).

Les distances et dénivelés peuvent légèrement varier.

Les randonnées de niveau 2 sont assez courtes elles sont classées **facile** avec peu de dénivelé et sans difficultés particulières. La cadence de progression est lente.

Les randonnées de niveau 3 sont classées **assez facile**, majoritairement sans difficultés particulières mais elles peuvent comporter des passages plus techniques. Elles sont plus longues et ont plus de dénivelé, la cadence de progression reste assez lente.

Le covoiturage est organisé au moment du départ en fonction du nombre de participants, par esprit Amicaliste et afin de diminuer les frais et bien les répartir, il est préférable si c'est possible qu'il y ait 5 passagers par voiture.

Tout le monde participe aux frais à part égale chauffeur compris, le prix fixé est de 25 centimes du kilomètre.

Le calcul est fait de la façon suivante: Le kilométrage aller et retour est multiplié par 25 centimes, c'est la somme due pour chaque véhicule utilisé.

Ce montant est ensuite multiplié par le nombre de véhicules de transport, le montant ainsi obtenue est divisée par le nombre de personnes transportées. Pour finir le total récolté est divisé par le nombre de véhicule de transport, et chaque chauffeur reçoit la part qui lui revient.

Ainsi chaque personne transportée paie le même montant et chaque chauffeur perçoit la même somme, quel que soit le nombre de personnes transportées.

Pour tout renseignement : Robert 06 79 73 05 17